



ᐅᑎᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦ
Building Nunavut Together
Nunavutluqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Coordonnatrice ou coordonnateur des programmes sur le cannabis

Ministère : Santé

Localité : Iqaluit

Numéro de référence : 10-506318

Type d'emploi : Poste permanent

Salaire : 92 196 \$ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$ par année

Statut syndical : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste.

Date de clôture : 06 novembre, 2020 à minuit (HE)

Ce poste doit être occupé par une personne de confiance et nécessite une vérification satisfaisante du casier judiciaire.

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

Sous l'autorité de la ou du gestionnaire des programmes sur le tabac et le cannabis, la coordonnatrice ou le coordonnateur des programmes sur le cannabis a pour mandat d'élaborer une stratégie et des programmes en vue de composer avec les conséquences de la légalisation de l'usage du cannabis à des fins récréatives et de déterminer les mesures à adopter. Cette stratégie et ces programmes devront tenir compte des approches de réduction des méfaits dans le but de limiter la consommation et la surconsommation de substances légales et illégales. La ou le titulaire du poste devra travailler avec un large éventail de partenaires pour moderniser l'approche de réduction des méfaits liés à la consommation de cannabis dans le territoire.

La ou le titulaire assure un leadership quant à la conception et à l'élaboration des programmes pour veiller à ce qu'ils soient axés sur les déterminants de la santé et du bien-être social les plus essentiels pour les Nunavummiutes et Nunavummiuts en matière de consommation de cannabis. De plus, elle ou il apporte son expertise à la division chargée de mettre en œuvre un plan de travail pour réduire les méfaits découlant de la consommation de cannabis au Nunavut et guide son travail. La ou le titulaire collabore aussi étroitement avec les autres titulaires de postes territoriaux en santé des populations, d'autres ministères du gouvernement du Nunavut (notamment les ministères des Finances et de la Justice) et des organisations non gouvernementales comme la Nunavut Tunngavik Incorporated, afin que la réduction des méfaits liés au cannabis s'inscrive dans les politiques, les priorités et les initiatives gouvernementales. Enfin, en tant que membre de l'équipe responsable des programmes sur le tabac et le cannabis, elle ou il participe également à la mise en œuvre et à l'exécution des programmes de réduction du tabagisme, sur demande et au besoin.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent généralement par l'obtention d'un diplôme reconnu de premier cycle dans un domaine lié à la santé et dans le cadre de deux (2) années d'expérience en élaboration et en mise en œuvre de programmes de réduction de la consommation de cannabis et de drogues ou de traitement de la toxicomanie, ou dans un domaine connexe.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français. La maîtrise d'au moins deux d'entre elles est un atout, tout comme la connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuits ainsi que de l'Inuit qaujimajatuqangit.

Les candidatures affichant une combinaison acceptable d'études et d'expérience qui équivaut aux exigences pourraient être prises en considération.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler à cet emploi, veuillez courrieller votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse gnhr@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauche doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées pour une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succ. 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/public-jobs

Téléphone : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : gnhr@gov.nu.ca